

Programme d'action de prévention des inondations (PAPI)

<u>Stratégie</u>

Baldenheim
Châtenois
Dieffenthal
Ebersheim
Ebersmunster
Kintzheim
La Vancelle
Mussig
Muttersholtz
Orschwiller
Scherwiller

CONTENU

I.	BILAN DU DIAGNOSTIC	1
II.	FORMULATION DES OBJECTIFS D'ACTION	2
1.	Amélioration de la prévention et de la prévision sur l'ensemble du périmètre du PAPI	2
	Mise en place d'opérations de réduction du risque et de protection sur les zones à enjeu	
3.	Amélioration de la connaissance du risque sur la partie amont du bassin versant	3
4.	Prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire	4

La stratégie définit les objectifs à l'échéance de la réalisation du programme de mesure du PAPI. Les objectifs sont définis au regard du diagnostic du territoire et de la concertation préalable avec le comité de pilotage du PAPI Giessen-Lièpvrette.

I. <u>BILAN DU DIAGNOSTIC</u>

Le diagnostic a permis de prendre la mesure du risque et d'identifier les priorités d'actions. Les résultats du diagnostic ont orienté le choix de la stratégie la plus adaptée aux problématiques identifiées.

Le diagnostic a permis de définir **différents niveaux de risque** sur le périmètre du PAPI :

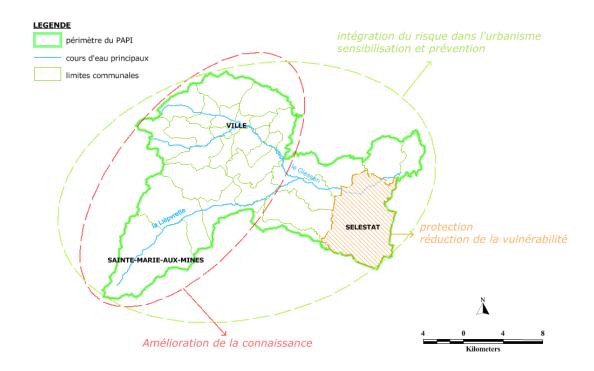
- Des zones à enjeux fort :

Il s'agit de la partie nord de la ville de Sélestat sur laquelle de nombreux personnes et biens sont soumis au risque inondation. Sur ces zones, des actions de protection doivent être mises en place afin d'apporter une solution « immédiate » au risque inondation qui pèse sur les personnes en zone inondable. De plus, le mauvais état des digues actuelles augmente le risque pour les populations et les biens situés aux abords du Giessen. En effet, un diagnostic des digues actuelles a conclu que le risque de rupture de digue en cas de crue est important. A ces actions de protection pures doivent s'ajouter des actions de prévision et de prévention afin de mieux prévoir et gérer le risque.

- <u>Des zones où les enjeux ne sont pas clairement identifiés (amont du bassin versant) :</u>

Certaines de ces zones présentent un risque inondation connu mais non « quantifié ». Sur ces zones, l'amélioration de la connaissance du risque est une action importante afin de pouvoir mettre en place les mesures de réduction du risque et de protection qui s'imposent. La sensibilisation au risque ainsi que l'amélioration de la prévision sont des objectifs importants sur ces zones.

II. FORMULATION DES OBJECTIFS D'ACTION



1. Amélioration de la prévention et de la prévision sur l'ensemble du périmètre du PAPI

La **sensibilisation et la prévision** des crues sont des actions à mettre en place sur l'ensemble du bassin versant. En effet, ces actions permettent de réduire la vulnérabilité des populations face aux inondations en améliorant l'anticipation des crues et en apportant des informations sur la conduite à tenir en cas de risque. Ces actions participent également à la cohérence amont aval encouragée par le SAGE Giessen-Lièpvrette et maintiennent la coopération entre les différents acteurs du territoire. Ces actions ne nécessitant pas une connaissance précise du risque pour être mises en place, elles seront engagées dès la labellisation.

2. Mise en place d'opérations de réduction du risque et de protection sur les zones à enjeux forts

Les actions de **protection** se limiteront, dans un premier temps, à la commune de Sélestat. Il s'agit de mettre en place des digues de protection rapprochées en vue de protéger les biens et personnes situés en zone inondable.

Une analyse coût bénéfice (ACB) a été réalisée permettant de sélectionner le scénario le plus avantageux. En effet, différents scénarii d'aménagement ont été envisagés par la CDC Sélestat et leur pertinence économique a été évaluée par l'ACB. Les différentes options ayant été envisagées sont :

- Le renforcement des digues actuelles
- La mise en place de digues de protection contre une crue cinquantennale
- La mise en place de digues de protection contre une crue centennale

L'analyse coût bénéfice a permis de conclure que les digues de protection contre la crue centennale est le projet le plus avantageux. C'est donc ce projet qui sera mis en place sur la commune de Sélestat.

Ces digues permettront donc de protéger la ville de Sélestat vis-à-vis de la crue centennale avec une revanche de 50 cm. Leur longueur totale sera de 4 477 mètres linéaires (dont 222 mètres linéaire de mur en béton). Les digues auront les caractéristiques suivantes (figure 1):

- Constituées en matériaux de remblais : noyau argileux central en matériau d'apport sur 4 mètres de largeur et matériaux extraits des remblais existants pour le reste ;
- Largeur au sommet de 4 m;
- Digues circulables;
- Fruit des talus de 2H/1V;
- Talus ensemencés et entretenus régulièrement.

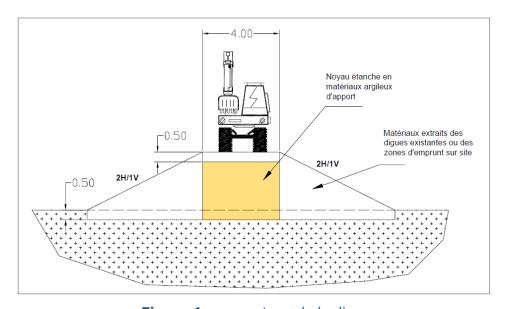


Figure 1: coupe type de la digue

La **réduction** de la vulnérabilité sera prioritairement mise en place sur la commune de Sélestat qui concentre le maximum d'enjeux et sur lequel le risque est connu de manière précise. En effet, les actions de réduction de la vulnérabilité sont généralement assez ciblées (à l'échelle de l'habitation ou de l'entreprise par exemple), ce qui demande de connaître avec précision le risque. L'étude pour la réalisation du PPRI sur les communes de Sélestat et Ebersheim menée par la DDT 67 apporte ces éléments et son règlement servira de document de base pour la réalisation des diagnostics de vulnérabilité programmés dans ce PAPI.

3. Amélioration de la connaissance du risque sur la partie amont du bassin versant

L'amélioration de la connaissance du risque est également un enjeu prioritaire du PAPI Giessen Lièpvrette. En effet, le risque n'est pas clairement identifié sur l'ensemble du périmètre du PAPI (Giessen amont et Lièpvrette). Une étude, réalisée par la DDT67, est actuellement en cours afin de pallier à ce manque d'information. La connaissance précise du risque permettra d'engager ultérieurement des actions efficaces de réduction

du risque en complément des actions de prévision et de sensibilisation d'ores et déjà programmées.

4. Prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire

Les actions d'intégration du risque inondation dans l'urbanisme sont prévues sur l'ensemble du bassin versant. Pour les communes où le risque est connu ces actions seront mises en place dès la labellisation. Sur les autres communes, les résultats de l'étude hydraulique sont un prérequis. La publication des cartes d'aléa devrait aboutir à la prescription de PPRI sur les communes soumises au risque inondation. Il s'agira alors de sensibiliser les élus et le grand public sur le contenu du PPRI ainsi que sur ses conséquences sur l'urbanisme. De plus, une aide sera apportée aux communes pour intégrer les zonages inondation dans les documents d'urbanisme.

Ainsi, en résumé, les actions de sensibilisation et d'amélioration de la prévision et de l'alerte seront étendues à l'ensemble du bassin versant dès la labellisation du PAPI. Les actions de réduction de la vulnérabilité, d'intégration du risque dans l'urbanisme ainsi que de protection seront mises en place dans un premier temps sur les zones pour lesquelles le risque est connu avec « précision ». Puis, lorsque les résultats de l'étude hydraulique seront diffusés, les actions d'intégration du risque inondation dans l'urbanisme seront étendues à l'ensemble du bassin versant.